

CONSEIL MUNICIPAL
11 JUIN 2015 à 21 heures

ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil municipal en commission générale le 11/06/2015 à 20 heures : information par la chargée de mission de la Chambre de Commerce, détachée auprès des unions de commerçants « AMBLAMEX » sur l'opération « Mon panier futé ».

- Approbation du PV du 12/05/2015
- Désignation du secrétaire de séance
- Compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations du Conseil municipal
- Démission de Mme GROUX et remplacement par M. DECEVRE David

I) – Questions financières :

- Résultat de la consultation sur les travaux de reconstruction de l'Ecole de l'Etraz : choix des entreprises et marchés de travaux
- Renégociation de prêts avec la Banque Postale

II) – Questions foncières :

- Adoption de la déclaration de projet pour la zone du Bachas emportant approbation des nouvelles dispositions du P.L.U
- Régularisation de l'emprise de la rue du Pognat : Parcelles AB 510 et 507
- Régularisation de l'emprise du chemin de Molliat : Parcelle E n° 1825

DÉPARTEMENT de l'AIN - ARRONDISSEMENT de BELLEY -

CANTON de LAGNIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Juin 2015

=====

L'an deux mille quinze et le onze juin, le Conseil Municipal de la commune de **LAGNIEU** s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses Séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur André Moingeon, Maire.

Présents : M. Moingeon - Mme Rollet – Mme Dumain – Mme Dalloz - M. Chaboud – Mme Ughetto – M. Borel

M. Cellier – Mme Brison – M. Beccat – M. Cordonnier – Mme Comte – Mme Guerrisi – M. Giacomini – M. Luft – M. Duquesne – M. Lacombe – M. Nanchi – Mme Prud'homme – Mme Théocharis – Mme Tarpin-Lyonnet - Mme Renoton-Lépine – M. Chemarin – M. Decèvre

Absents excusés : M. Desseigne (donne pouvoir à M. Chaboud) – Melle Blanchet (donne pouvoir à Mme Rollet) – Mme Meillant (donne pouvoir à M. Borel) – M. Goaziou (donne pouvoir à Mme Théocharis) – M. Chabbouh (donne pouvoir à M. Chemarin).

Absents :

Secrétaire de séance : G. Borel

Date envoi convocation : 26 mai 2015

Date affichage compte-rendu : 16 juin 2015

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 12 Mai 2015.

D2015_06_01

**RECONSTRUCTION DE L'ECOLE MATERNELLE DE L'ETRAZ :
Marchés de travaux**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal sa décision du 2 janvier 2015 par laquelle celui-ci approuvait l'APD dressé par le Cabinet BARILLOT, autorisait le maire et déposait le permis de construire de la nouvelle école de l'Etraz et autorisait le maire à lancer la consultation pour les travaux dans le cadre de la procédure adaptée du CMP.

Suite à la publicité parue en avril, 170 dossiers de consultation ont été retirés et 83 offres remises en mairie.

Les résultats sont les suivants : Voir tableau en annexe

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues et à en poursuivre l'exécution.

D2015_06_02

REFINANCEMENT DE 3 PRETS AVEC LA BANQUE POSTALE

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que lors de la consultation des établissements bancaires en Avril 2015 pour contractualiser le besoin de financement par prêt inscrit au budget primitif 2015 et acté lors de la séance du 12 Mai 2015, seule la Banque Postale s'est montrée disposée à examiner le refinancement de prêts anciens.

Ainsi, nous avons sollicité le refinancement de 3 prêts souscrits en 2006, 2007 et 2009 avec la Banque Populaire Bourgogne-Franche Comté, au taux de 4,30 % et 3,95 %.

Le capital restant du à ce jour sur ces 3 prêts est de 2 471 419,90 € sur une durée restante de 12 ans.

La Banque Postale nous propose de refinancer ces 3 prêts sur les 12 années restantes, au taux fixe de 1,44 % en remboursement annuel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le maire à :

- prendre la délibération technique jointe en annexe
- ouvrir les crédits suivants au budget de la commune en section d'investissement :
- poursuivre l'opération et l'autorise à signer toutes pièces afférentes

DEPENSES		RECETTES	
Art 166	2 471 419,90 €	Art 166	2 471 419,90 €
Refinancement de dette		Refinancement de dette	
Total	2 471 419,90 €	Total	2 471 419,90 €

D2015_06_03

Objet : adoption de la déclaration de projet de la zone du Bachas emportant approbation des nouvelles dispositions du plan local d'urbanisme

Le conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L123-14, L123-14-2 et R123-23-2 ;

Vu la délibération en date du 22/.01./2007 approuvant le plan local d'urbanisme ;

Vu l'arrêté municipal en date du 15/07/2014.engageant la déclaration de projet de la zone du Bachas ;

Vu la délibération en date du 03/07/2014.arrêtant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation ;

Vu le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint qui s'est tenue le 22/01/2015 ;

Vu l'arrêté municipal en date du 10/02/2015 mettant à l'enquête publique les dossiers de déclaration de projet de la zone du Bachas et de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme avec le projet ;

Vu les avis favorables de la Chambre d'Agriculture, du Conseil départemental, du Scot Bucopa, et de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain émis lors de la réunion d'examen conjoint.

Vu l'avis favorable émis par l'ARS par courrier du 20/01/2015

Vu la décision n° 08214U0152 1381 de l'Autorité environnementale du 11/12/2014 précisant que la déclaration de projet n'est pas soumise à évaluation environnementale.

Vu le courrier du 15/01/2015 de la sous-préfecture de Belley demandant le retrait de l'arrêté du 15/07/2015 et conseillant de confier à la CCPA l'arrêté de déclaration de projet ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, émettant un avis favorable sur la déclaration de projet

Considérant que les dossiers de déclaration de projet de la zone du Bachas et de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme avec le projet soumis à enquête publique ont fait l'objet de modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire conformément à l'article L123-14-2 du code de l'urbanisme ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- d'adopter la déclaration de projet de la zone du Bachas telle qu'elle est annexée à la présente.

Conformément à l'article R123-23-2 du code de l'urbanisme, la déclaration de projet emporte Conformément aux articles R123-24 et R123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le département et sera également publiée au recueil des actes administratifs et sera transmise à Madame la Sous-préfète.

Le plan local d'urbanisme ainsi mis en compatibilité est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.

La présente délibération est exécutoire à compter de sa transmission à Mme la Sous-préfète et après l'accomplissement des mesures de publicité.

D2015_06_04

REGULARISATION DE L'EMPRISE DE LA RUE DU POGNAT Parcelles AB 510 et 507

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal sa décision du 9 décembre 2013 par laquelle le conseil municipal décidait d'acquérir les parcelles AB n° 510 et AB n° 507 auprès des conjoints CAYROLLES et BELCASTRO (propriété indivise) pour régulariser l'emprise de la rue du Pognat.

L'acte d'acquisition en la forme administrative a été passé avec M. et Mme BELCASTRO mais pas avec M. et Mme CAYROLLES qui étaient en cours de vente de leur propriété avec M. et Mme SAUVONNET.

Le conseil municipal, à l'unanimité, confirme l'acquisition des parcelles AB 510 et 507 avec M. et Mme SAUVONNET (partie indivise) au prix forfaitaire de 50 € et autorise le maire à signer l'acte administratif afférent.

D2015_06_05

REGULARISATION DE L'EMPRISE DU CHEMIN DE MOLLIAT : Acquisition parcelle E n° 1825

Monsieur le maire expose au conseil municipal que dans le cadre de la régularisation de l'emprise du chemin de Molliat, il conviendrait d'acquérir la parcelle de M. MISITI David, cadastrée E n° 1825 (12 m²) pour un forfait de 50 € et de confier l'acte à l'Office Notarial de LAGNIEU.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer l'acte d'acquisition de la parcelle E n° 1825 avec M. David MISITI au coût de 50 € forfaitaire et confie l'acte à l'Office Notarial de LAGNIEU.

D2015_06_06

ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AB 167

Monsieur le maire expose au conseil municipal que les parcelles AB 169 et 167 sises rue du Port, sont en cours d'acquisition par la SCI du 8 Mai 1945 (M. Francisco MARTINEZ). Or, au PLU de LAGNIEU, figure depuis très longtemps un projet de cheminement piéton entre les logements collectifs de Pré-Grand et le centre ville.

Ce projet pourrait avancer en acquérant environ 175 m² sur la parcelle AB 167, au coût de 12 € le m² moyennant la réalisation par la commune d'une clôture ou muret-clôture entre le reste de la parcelle et ce passage.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à poursuivre les négociations pour l'acquisition de cette partie de parcelle, aux conditions décrites ci-dessus.

D2015_06_07

**COMPTE-RENDU SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE
DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les décisions suivantes ont été prises par le maire dans le cadre des délégations que l'assemblée délibérante lui a consenties conformément aux articles L2122-22 et L2122-23 du CGT :

1/ Travaux de réfection de la toiture du colombier de Biaune

Entreprise : MOYNE

Montant : 27 396 € TTC

Date : 28 Mai 2015

2/ Travaux de création de places de stationnement, Allée Guy de la Verpillière

Entreprise : CTPG PERRIER

Montant : 86 160,20 € HT

Date : 28 Mai 2015

3/ Modernisation de l'éclairage public, Allée Guy de la Verpillière

Entreprise : BABOLAT Electricité

Montant : 19 996 € HT

Date : 28 Mai 2015

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.